

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 9 juillet 2010  
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15  
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal  
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique  
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan  
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat - Programme d'actions 2010 -  
Convention - Décision - Autorisation**

MMonsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat (MIE), créée en 1997, développe des actions d'accompagnement à la création d'entreprise et de suivi post-crétation, à destination d'un public demandeur d'emploi dans sa très grande majorité.

La Communauté urbaine soutient cette association depuis 2003, avec une aide constante de 5 000 € annuellement, et en 2009, le soutien de 10 000 € au dispositif de couveuse d'entreprise (Anabase) portée juridiquement par la MIE. Celle-ci constitue sur l'agglomération une offre complémentaire adaptée aux besoins spécifiques des créateurs par le financement social, l'action en co-financement ou l'aide à la faisabilité et à la concrétisation des projets.

**1- Présentation de l'association : missions, activité et résultats, organisation**

Constituée en 1997 sous la forme d'une plate-forme d'insertion professionnelle, la MIE contribue à la valorisation de l'initiative économique à travers des actions de sensibilisation, d'orientation, d'information, et de formation auprès de publics en difficulté. La mission centrale de l'association est donc d'être un coordonnateur de proximité et un animateur des réseaux de quartier, par la mobilisation des dispositifs de retour à l'emploi et de soutien à la création d'activité.

L'activité de la MIE se décline en plusieurs actions : le diagnostic de projets, l'accompagnement technique incluant des ateliers, et le suivi post-crétation. Ces missions sont réalisées dans le cadre d'un conventionnement avec des partenaires publics tels que l'ACSE, la CUB, le FSE, la ville de Bordeaux (CUCS). La MIE réalise également des prestations de conseil pour le Pôle Emploi, des prestations de co-traitance avec le Conseil Général de la Gironde, et enfin des prestations chèques-conseils. Enfin, en 2009, la MIE a concrétisé son projet de couveuse d'entreprises, Anabase, qui développe son activité au sein de la pépinière éco-crétative des Chartrons.

La MIE fonctionne grâce à une équipe de 5 salariés. Son action bénéficie à 200 personnes chaque année, dont 86% sont demandeurs d'emploi. Le taux d'insertion professionnelle ou de sortie positive est de 32 % (23% de création ou reprise d'entreprise / 9% de retour à l'emploi ou formation) ; les autres personnes étant réorientées vers un autre parcours plus adapté.

## 2- Bilan 2009 / Projet 2010

### - **Activité générale d'accompagnement à la création d'entreprise :**

Sur l'action diagnostic-accompagnement à la création d'entreprise, proposée gratuitement aux porteurs de projets, les résultats 2008 de l'association sont les suivants :

47 diagnostics, 261 accompagnements, 25 suivis post-création, 53 participants à l'atelier-projet réalisés, soit 649 heures.

Les bénéficiaires sont en très grande majorité des habitants de la CUB (à 86%) dont 23% résident en quartier politique de la ville. A l'issue de ces actions, 23% créent leur activité, 9% se tournent vers l'emploi salarié ou une formation. Le taux de pérennité des entreprises créées en 2005 est de 66%.

En 2009, la MIE a été labellisée et conventionnée dans le cadre du dispositif NACRE, sur la phase 1 (accompagnement) pour 20 parcours et sur la phase 3 (suivi post) pour 10 parcours.

### - **Action spécifique de portage de la couveuse d'entreprises Anabase :**

Le projet important de l'association en 2010 est celui de la **couveuse d'entreprises à l'essai**, qui a ouvert ses portes à l'automne 2009. Avec l'appui technique de l'Union Nationale des Couveuses et le partenariat technique local mis en place (impulsion de la ville de Bordeaux, implication du Conseil Général de la Gironde, de la CUB et des têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire), cette couveuse est actuellement en phase de développement.

La couveuse apporte un cadre juridique, social et fiscal sécurisant pour le créateur d'entreprise, et un accompagnement renforcé ; il s'agit d'aller au-delà de l'accompagnement classique déjà proposé par la MIE. Ce système permet : le test d'un projet en grandeur réelle ; l'appropriation de la fonction de chef d'entreprise ; l'assurance d'un revenu et du maintien des droits sociaux pour les entrepreneurs à l'essai ; l'amélioration qualitative des projets de création renforçant leur pérennité.

Cet accompagnement se décline en plusieurs actions : suivi individuel (4 heures/mois), appui collectif (25 heures de formation). Il cible tout porteur de projet de la CUB, principalement habitant en quartiers prioritaires et rencontrant des difficultés d'insertion. La couveuse est généraliste, elle accueille tout type d'activités sur un temps moyen d'hébergement de 11 mois.

Actuellement 5 entrepreneurs ont intégré la couveuse depuis septembre 2009, en contrat CAPE ; l'objectif étant d'atteindre les 20 à 25 personnes en 2010.

### 3- Budget prévisionnel 2010

La Communauté urbaine est sollicitée pour reconduire le soutien financier de 15 000 € en 2010, répartis comme suit - 5 000 € pour l'activité générale de l'association, et 10 000 € pour l'action spécifique de couveuse d'entreprises – sur un budget prévisionnel total (budget MIE/budget Anabase) de 173 550 €.

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	1 920 €	Prestations de services	71 050 €
Services extérieurs (locations, honoraires, déplacements...)	37 036 €	(ANPE-NACRE-CG)	
Charges de personnel	124 094 €	Etat (ACSE CUCS CPE)	24 000 €
Dotation aux amortissements et provisions	10 000 €	Conseil Général de la Gironde	7 500 €
Impôts et taxes	500 €	CUB-aide activité générale	5 000 €
		CUB- aide spécifique couveuse	10 000 €
		Ville de Bordeaux	15 000 €
		Fonds Européens (FSE)	15 000 €
		CNASEA (emplois aidés)	6 500 €
		Fondations	15 000 €
		Autres recette (couveuse)	4 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>173 550 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>173 550 €</b>

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat (MIE) à hauteur de 15 000 € au titre de l'année 2010 pour un montant subventionnable T.T.C de 173 500 €,

#### **DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver le programme d'actions de la MIE présenté au titre de l'année 2010,

- **Article 2** : L'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € au titre du programme d'actions 2010, au bénéfice de la MIE,

- **Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2010 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

- **Article 4** : La dépense est à imputer sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
23 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2010

M. FRANCK MAURRAS